Image not found or type unknown

Déclaration assurance décès approximative : quel risque?

Par **laurent**, le **15/04/2009** à **17:23**

Bonjour,

J'ai souscrit il y a un an une assurance décès en faveur de mes enfants.
Dans le formulaire de déclaration, j'ai arrondi l'âge de décès de mon père (58 au lieu de 60 a) et de ma soeur (37->40), ne pensant pas que cela puisse avoir une influence sur l'acceptation de mon dossier.
Questions donc :
1) s'il m'arrive "malheur", l'assurance pourra elle voir ces "approximations" et refuser de verser le capital à mes enfants?
2) ai-je intérêt à déclarer le changement vis à vis de l'assurance (sachant que ça ne fait évidemment pas très sérieux)? Risqué-je l'annulation ou l'augmentation de la prime ? (la prime actuelle est la plus basse, n'étant apparemment pas considéré comme étant à risque sur la base de mes déclarations plus celles de mon médecin traitant plus les analyses médicales?).

Merci beaucoup pour votre aide!
Bien cordialement,
Lauren

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés